

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 12 Décembre 2019

### COMPTE-RENDU

---

Le 12 décembre 2019, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 06 décembre 2019.

**Date d'affichage de la convocation** : 06 décembre 2019

**Date d'affichage du compte-rendu** : 18 décembre 2019

**Nombre de Conseillers en exercice** : 22

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Gilles **GAUTHIER**, Léonie **SIBIRIL**, Yolande **PAUGAM-VERDES**, Jean-Yves **BRIANT**, Olivier **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Isabelle **d'ARBOUSSIER**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LENOIR**, Yann **CASTELOOT**, Alban **LE ROUX**.

**Avait donné procuration** : Florence **VALLERY-RADOT** à Roselyne **LAMIDEY**, Anne **KERVAGORET** à Céline **PAUCHET**, Gaël **LE CLEACH** à Jean-Yves **BRIANT**.

**Absente** : Sandrine **JACQ**

**Secrétaire de séance** : Roselyne **LAMIDEY**

**Assistait également** : Annie **SALIOU**, DGS.

---

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### 1. Décisions modificatives Budget Général :

Monsieur Jacques **AUTRET** présente les décisions modificatives proposées par la commission des finances du 27 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées sur le budget général.

<b>BUDGET GENERAL</b>
-----------------------

<b>DEPENSES INVESTISSEMENTS</b>
---------------------------------

111	2111	Terrains divers imprévus	-19 000,00
101	2158	Autres matériel et outillages	24 000,00
101	2184	Mobilier divers	-7 000,00
101	2188	Aires de jeux	-5 000,00
101	2188	Matériels divers animation (coffret électrique jardin du verger)	-7 000,00

160	2188	Matériel plongée (Rbt recette fonctionnement ACN)	7 000,00
140	2313	TX bâtiment maison gardien phare Ile Louët	-37 000,00
161	2313	jardin verger coffret électrique	7 000,00
130	2313	Vestiaires Base nautique	-30 000,00
111	2315	Voirie réseau câble électrique Ile Louët	37 000,00
111	2315	plan pluriannuel voirie	-50 000,00
	2315	Travaux pluviales Kelenn	45 000,00
145	2315	Réfection mur du port	9 000,00
	2318	Caveaux	20 000,00
	1641	Remboursement emprunt	6 000,00

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			
chap 12	6411	personnel	20 000,00
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			
chap 13	6419	recouvrement de traitement	20 000,00

## **2. Décisions modificatives Budget Mouillages**

Monsieur Jacques AUTRET présente les décisions modificatives relatives au budget mouillages.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées :

<b>BUDGET MOUILLAGES</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
6218	autre personnel extérieur	700,00
22	dépenses imprévues	-700,00

## **3. Engagement des dépenses d'investissement 2020 :**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, Conformément à l'Article L 1 612 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent. Cette délibération permettra le règlement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif, à savoir :

-Budget Principal :                    Chapitre 20 : 5 500.00€  
    Chapitre 21 : 88 500.00€  
    Chapitre 23 : 513 000.00€

-                    Budget annexe Zones de mouillages : Chapitre 23 : 10 500.00€

#### 4. Tarifs 2020 :

Sur proposition de la Commission des Finances du 27 novembre 2019, Monsieur Jacques AUTRET propose d'augmenter les tarifs 2019 de 1% arrondi à l'euro supérieur ou à la dizaine de centimes supérieurs et de fixer les tarifs arrondis à l'euro le plus proche ou à la décimale la plus proche pour les tarifs avec centimes.

Les tarifs de la maison de l'île Callot sont adaptés afin de permettre des locations en deux formules, lundi mardi mercredi jeudi, et vendredi samedi dimanche, sauf en très haute saison et aux vacances de Noël.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2020 ainsi qu'il suit :

<b>LOCATION SALLES</b>	
<b>Location salles Mairie</b>	2020
Mairie grande salle (carantécois)	169
Mairie grande salle (extérieurs)	257
Mairie salle des mariages (carantécois)	141
Mairie salle des mariages (extérieurs)	205
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	99
<b>Club House Base Nautique</b>	
Associations nautiques Carantec	gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	646
Associations Carantec	gratuit
<b>Foyer pour tous</b>	
journée jusqu'à 22 h	169
Après-midi (goûters.....)	77
<b>Salle de l'Etoile</b>	
Particuliers, entreprises	646
Location association locale/jour	gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	gratuit
<b>Salles du Centre Socioculturel</b>	
Forum Carantécois jusqu'à minuit	144
Forum non carantécois jusqu'à minuit	191
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	175
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	242
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	325
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	433
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	99
<b>Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)</b>	111
<b>particuliers Location barnum au Kelenn pendant travaux forum 1000 € délibération (8) 25/07/19</b>	
<b>Expositions</b>	
mairie / jour	5,9
salle Ile Louët / jour	5,9
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	18,6

<b>Location d'une salle par un professionnel</b>	
Tarif au trimestre pour une activité par semaine	55
<b>Location ancien Syndicat d'Initiative</b>	
Tarif à la journée	9,7
Tarif au mois/année (voir délibération du 02/03/2017)	208
<b>MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET (tarifs votés N+1)</b>	
<b>Début de séjour le matin 10H</b>	<b>2021</b>
1 journée - 1 nuit	360
2 journées - 1 nuit	474
2 journées - 2 nuits	595
<b>début de séjour le soir 17H</b>	
1 nuit	287
1 nuit -1 journée	360
2 nuits -1 journée	474
2 nuits - 2 journées	595
Location de l'apprentis à la journée 10H - 18H	114
Montant de la caution	568
vente pétrole et mise à disposition du poêle par séjour	13
<b>MAISON DE L'ECOLE DE L'ILE CALLOT</b>	
<b>Formule A</b> : Haute saison : séjour à la semaine uniquement	1500
<b>Formule B</b> : moyenne saison séjour du lundi au vendredi matin	550
<b>Formule C</b> : Moyenne saison séjour du vendredi au dimanche	550
<b>Formule D</b> : Basse saison séjour du lundi au vendredi matin	450
<b>Formule E</b> : Basse saison séjour du vendredi au dimanche	450
<b>PREAU ECOLE DE CALLOT (Tarif par jour)</b>	
Associations carantécoises	6,2
Professionnels et associations extérieures	12,4
<b>Promotion Carantec</b>	
Sac Carantec mon Amour	5,1
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	
Podium 1ère journée	121
Podium /jour supplémentaire	71
Scène mobile(la journée)	297
Frais de déplacement scène mobile:Tarif au km	1,4
Barrière / jour moins de 3 jours	1,4
Barrière / jour plus de 3 jours	0,7
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,5
Barnum 3m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	106
Barnum 4,5m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	159
Tables/jour	2,5
Chaise/jour	0,7

<b>DROITS DE PLACE</b>	
<b>Marché</b>	
Minimum de perception (moins de 8 m)	5,8
Minimum de perception avec branchement	9,2
Marchés /m linéaire/jour au-delà de 8 m	0,74
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	1,2
Echafaudage et divers/m <sup>2</sup> /jour	0,3
Commerce ambulante période estivale : jour	3,5
Exposition vente/jour	67
Exposition vente 1/2 journée	46,7
Droit de place pour cabine de bain privée	45,6
Cirques/m <sup>2</sup> /jour	0,6
manèges / jour	12,9
occupation temporaire /m <sup>2</sup> /jour (ex. installation de bungalows sur le domaine public )	1,1
Club de plage Kelenn loyer mensuel <b>charges comprises</b>	308
<b>Espace non couvert pour cérémonie laïque</b>	
par exemple Parc Claude Goude - Maximum 2h et sans réception	206
<b>DROITS DE PLACE TERRASSES</b>	
Occupation à l'année/m <sup>2</sup> /an	25
Occupation saisonnière/m <sup>2</sup>	19,8
<b>Cabines de bain plage du Kelenn</b>	
tarif à la journée	5,2
Forfait 7 jours	20,6
Forfait 15 jours	39,2
Forfait 30 jours	78,3
Forfait 60 jours	145,5
<b>CIMETIERE</b>	
<b>Concessions tombe pleine terre ou caveau</b>	
15 ans	168
30 ans	296
50 ans	475
<b>Concessions colombarium (cimetière du bourg)</b>	
mise à disposition provisoire pdt 1 an (communal)	60
8 ans	172
15 ans	321
30 ans	643
<b>Concession Caverne (cimetière de Kernus)</b>	
15 ans	82
30 ans	147
50 ans	238

<b>Cavurne : vente</b>	
4 urnes	348
<b>Caveaux : vente au prix coutant</b>	
Caveaux 6 places	1715
Caveaux 4 places	1515
taxe de dispersion des cendres	45
Plaque gravée jardin du souvenir	126
Concession perpétuelle apposition plaque jardin du souvenir	223
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
heure de main d'œuvre	27
<b>PORT</b>	
Droit d'occupation pour le poste à essence	193
<b>CORPS-MORTS : voir délibération mouillages</b>	
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Associations	0,2
<b>TAILLE DE HAIES</b>	
A concurrence de 2m de hauteur /ml	11,5
Au-delà de 2m de hauteur /ml	21,9
<b>Cantine</b>	
les tarifs sont fixés sur l'année scolaire soit du 1er jour de la rentrée scolaire au dernier jour des vacances d'été. Les tarifs sont cependant votés en décembre, les tarifs 2018 sont donc en cours jusqu'au dernier jour des vacances d'été, a la rentrée 2019-2020 seront appliqués les tarifs 2019 (voir délibération service enfance jeunesse)	
<b>TARIFS ENFANCE-JEUNESSE</b>	
les tarifs sont fixés sur l'année scolaire soit du 1er jour de la rentrée scolaire au dernier jour des vacances d'été. Les tarifs sont cependant votés en décembre, les tarifs 2018 sont donc en cours jusqu'au dernier jour des vacances d'été, à la rentrée 2019-2020 seront appliqués les tarifs 2019 (voir délibération à part)	
<b>JARDIN DES MERS :</b>	
la demi-journée	23
les 5 demi-journées	110
Tarif dégressif à partir 2 ème stage (frères et sœurs) -5%	104
<b>MEDIATHEQUE</b>	
Carantécois résident permanent adulte	18,6
Carantécois résident permanent couple	31
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	9,3
Etudiant et demandeur d'emploi	11,4
Abonnement collectivités	31

Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	6,2
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	5,2
Touriste résident occasionnel caution	63,9
Commune extérieure	21,7
Commune extérieure couple/an	39
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	9,3
Photocopies noir et blanc	0,4
Amende de retard restitution livre	4,2
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	gratuit
<b>LOYERS</b>	
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	429
Ancien syndicat d'initiative : prix par jour	9,7
Charges d'électricité et eau dans logements saisonniers/mois	44
Loyer réfugiés (délib 24 février 2017)/mois/pers	10,4

<b>TARIFS 2020</b>	
<b>LOCATION SALLES</b>	
<b>Location salles Mairie</b>	2020
Mairie grande salle (carantécois)	169
Mairie grande salle (extérieurs)	257
Mairie salle des mariages (carantécois)	141
Mairie salle des mariages (extérieurs)	205
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	99
<b>Club House Base Nautique</b>	
Associations nautiques Carantec	gratuit
Particuliers, entreprises, associations extérieures	646
Associations Carantec	gratuit
<b>Foyer pour tous</b>	
journée jusqu'à 22 h	169
Après-midi (goûters.....)	77
<b>Salle de l'Etoile</b>	
Particuliers, entreprises	646
Location association locale/jour	gratuit
Location association locale/jour avec chauffage	gratuit
<b>Salles du Centre Socioculturel</b>	
Forum Carantécois jusqu'à minuit	144
Forum non carantécois jusqu'à minuit	191
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (carantécois)	175
Salle 1 ou 2 jusqu'à minuit (extérieur)	242
Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (carantécois)	325

Salles 1 et 2 jusqu'à minuit (extérieur)	433
Réunion entreprise et syndic (max 2H)	99
<b>Frais d'entretien des salles louées (si non assuré par le loueur)</b>	111
<b>particuliers Location barnum au Kelenn pendant travaux forum 1000 € délibération (8) 25/07/19</b>	
<b>Expositions</b>	
mairie / jour	5,9
salle Ile Louët / jour	5,9
salles Ile aux Dames et Ile Verte, Forum / jour	18,6
<b>Location d'une salle par un professionnel</b>	
Tarif au trimestre pour une activité par semaine	55
<b>Location ancien Syndicat d'Initiative</b>	
Tarif à la journée	9,7
Tarif au mois/année (voir délibération du 02/03/2017)	208
<b>MAISON DU GARDIEN DE PHARE DE L'ILE LOUET (tarifs votés N+1)</b>	
<b>Début de séjour le matin 10H</b>	<b>2021</b>
1 journée - 1 nuit	360
2 journées - 1 nuit	474
2 journées - 2 nuits	595
<b>début de séjour le soir 17H</b>	
1 nuit	287
1 nuit -1 journée	360
2 nuits -1 journée	474
2 nuits - 2 journées	595
Location de l'appentis à la journée 10H - 18H	114
Montant de la caution	568
vente pétrole et mise à disposition du poêle par séjour	13
<b>MAISON DE L'ECOLE DE L'ILE CALLOT</b>	
<b>Formule A</b> : Haute saison : séjour à la semaine uniquement	1500
<b>Formule B</b> : moyenne saison séjour du lundi au vendredi matin	550
<b>Formule C</b> : Moyenne saison séjour du vendredi au dimanche	550
<b>Formule D</b> : Basse saison séjour du lundi au vendredi matin	450
<b>Formule E</b> : Basse saison séjour du vendredi au dimanche	450
<b>PREAU ECOLE DE CALLOT (Tarif par jour)</b>	
Associations carantécoises	6,2
Professionnels et associations extérieures	12,4
<b>Promotion Carantec</b>	
Sac Carantec mon Amour	5,1
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>	
Podium 1ère journée	121
Podium /jour supplémentaire	71



Scène mobile(la journée)	297
Frais de déplacement scène mobile:Tarif au km	1,4
Barrière / jour moins de 3 jours	1,4
Barrière / jour plus de 3 jours	0,7
Panneau d'exposition (+ 80 € caution/an.)	2,5
Barnum 3m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	106
Barnum 4,5m X 6m (+ 400 € caution) pour une durée de 72h	159
Tables/jour	2,5
Chaise/jour	0,7
<b>DROITS DE PLACE</b>	
<b>Marché</b>	
Minimum de perception (moins de 8 m)	5,8
Minimum de perception avec branchement	9,2
Marchés /m linéaire/jour au-delà de 8 m	0,74
Marchés avec branchement /m linéaire/jour	1,2
Echafaudage et divers/m <sup>2</sup> /jour	0,3
Commerce ambulant période estivale : jour	3,5
Exposition vente/jour	67
Exposition vente 1/2 journée	46,7
Droit de place pour cabine de bain privée	45,6
Cirques/m <sup>2</sup> /jour	0,6
manèges / jour	12,9
occupation temporaire /m <sup>2</sup> /jour (ex. installation de bungalows sur le domaine public )	1,1
Club de plage Kelenn loyer mensuel <b>charges comprises</b>	308
<b>Espace non couvert pour cérémonie laïque</b>	
par exemple Parc Claude Goude - Maximum 2h et sans réception	206
<b>DROITS DE PLACE TERRASSES</b>	
Occupation à l'année/m <sup>2</sup> /an	25
Occupation saisonnière/m <sup>2</sup>	19,8
<b>Cabines de bain plage du Kelenn</b>	
tarif à la journée	5,2
Forfait 7 jours	20,6
Forfait 15 jours	39,2
Forfait 30 jours	78,3
Forfait 60 jours	145,5
<b>CIMETIERE</b>	
<b>Concessions tombe pleine terre ou caveau</b>	
15 ans	168
30 ans	296
50 ans	475

<b>Concessions colombarium (cimetière du bourg)</b>	
mise à disposition provisoire pdt 1 an (communal)	60
8 ans	172
15 ans	321
30 ans	643
<b>Concession Cavurne (cimetière de Kernus)</b>	
15 ans	82
30 ans	147
50 ans	238
<b>Cavurne : vente</b>	
4 urnes	348
<b>Caveaux : vente au prix coutant</b>	
Caveaux 6 places	1715
Caveaux 4 places	1515
taxe de dispersion des cendres	45
Plaque gravée jardin du souvenir	126
Concession perpétuelle apposition plaque jardin du souvenir	223
<b>MAIN D'ŒUVRE</b>	
heure de main d'œuvre	27
<b>PORT</b>	
Droit d'occupation pour le poste à essence	193
<b>CORPS-MORTS : voir délibération mouillages</b>	
<b>PHOTOCOPIES</b>	
Associations	0,2
<b>TAILLE DE HAIES</b>	
A concurrence de 2m de hauteur /ml	11,5
Au-delà de 2m de hauteur /ml	21,9
<b>Cantine</b>	
les tarifs sont fixés sur l'année scolaire soit du 1er jour de la rentrée scolaire au dernier jour des vacances d'été. Les tarifs sont cependant votés en décembre, les tarifs 2018 sont donc en cours jusqu'au dernier jour des vacances d'été, a la rentrée 2019-2020 seront appliqués les tarifs 2019 (voir délibération service enfance jeunesse)	
<b>TARIFS ENFANCE-JEUNESSE</b>	
les tarifs sont fixés sur l'année scolaire soit du 1er jour de la rentrée scolaire au dernier jour des vacances d'été. Les tarifs sont cependant votés en décembre, les tarifs 2018 sont donc en cours jusqu'au dernier jour des vacances d'été, a la rentrée 2019-2020 seront appliqués les tarifs 2019 (voir délibération à part)	
<b>JARDIN DES MERS :</b>	
la demi journée	23

les 5 demi-journées	110
Tarif dégressif à partir 2 ème stage (frères et sœurs) -5%	104
Tarif dégressif pour le 3 ème stage (frères et sœurs)	
Tarif dégressif à partir du 4 ème stage (frères et sœurs)	
Tarif groupe inscrit par un centre de Loisirs : la demi-journée	
<b>MEDIATHEQUE</b>	
Carantécois résident permanent adulte	18,6
Carantécois résident permanent couple	31
Résident permanent -18 ans (parent abonné)	gratuit
Résident permanent - 18 ans (parent non abonné)	9,3
Etudiant et demandeur d'emploi	11,4
Abonnement collectivités	31
Touristes résidents occasionnels adulte/semaine	6,2
Touriste résident occasionnel –18 ans/semaine	5,2
Touriste résident occasionnel caution	63,9
Commune extérieure	21,7
Commune extérieure couple/an	39
Commune extérieure -18ans (parent abonné)	gratuit
Commune extérieure -18 ans (parent non abonné)	9,3
Photocopies noir et blanc	0,4
Amende de retard restitution livre	4,2
Accès gratuit Internet : demandeurs d'emploi et étudiants	gratuit
<b>LOYERS</b>	
Logement rue Pasteur F5 (loyer + charges)	429

##### **5. Tarifs service Enfance-Jeunesse :**

Sur proposition de Monsieur Jacques AUTRET, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs 2020 du service enfance-jeunesse ainsi qu'il suit :

		Tranche 1 *	maintien plancher CAF	Tranche 2	(+1%)	Tranche 3	(+1%)	Tarifs extérieurs	(+1%)
		QF < ou = à 650		QF de 651 à 1260		QF > ou = à 1261			
			2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020	2020-2021	2019-2020
<b>GARDERIE</b>									
	Matin (1/2 heure)	0,50 €	0,50 €	0,79 €	0,80 €	0,87 €	0,88 €	1,30 €	1,31 €
	Soir (1/2 heure)	0,50 €	0,50 €	0,79 €	0,80 €	0,87 €	0,88 €	1,30 €	1,31 €
	Goûter	0,75 €	0,75 €	0,77 €	0,78 €	0,77 €	0,78 €	0,77 €	0,78 €
<b>CENTRE AERE</b>									
	Journée	5,00 €	5,00 €	8,49 €	8,57 €	9,33 €	9,42 €	14,00 €	14,14 €
	1/2 journée	2,50 €	2,50 €	4,66 €	4,71 €	5,13 €	5,18 €	7,69 €	7,77 €
	Repas	2,00 €	2,00 €	3,71 €	3,75 €	3,71 €	3,75 €	3,71 €	3,75 €
	Transport	- €	- €	1,56 €	1,58 €	1,56 €	1,58 €	1,56 €	1,58 €
<b>ACCUEIL DES 8/12 ANS avant et après Tickets Jeunes</b>									
A1	Accueil matin	1,00 €	1,00 €	2,24 €	2,26 €	2,47 €	2,49 €	3,70 €	3,74 €
A2	Repas	2,00 €	2,00 €	3,71 €	3,75 €	3,71 €	3,75 €	3,71 €	3,75 €
A3	Accueil soir	1,00 €	1,00 €	2,24 €	2,26 €	2,47 €	2,49 €	3,70 €	3,74 €
B	Activité matin	1,50 €	1,50 €	2,04 €	2,06 €	2,24 €	2,26 €	3,37 €	3,40 €
C	Activité après-midi	1,50 €	1,50 €	2,04 €	2,06 €	2,24 €	2,26 €	3,37 €	3,40 €
G	Activité journée	3,00 €	3,00 €	4,08 €	4,12 €	4,49 €	4,52 €	6,73 €	6,80 €
<b>TICKETS JEUNES - ADOS</b>									
E	Activités au local avec intervenant extérieur	4,00 €	4,00 €	6,12 €	6,18 €	7,14 €	7,21 €	10,10 €	10,20 €
F	Activité au local sans intervenant extérieur	1,50 €	1,50 €	2,04 €	2,06 €	2,24 €	2,26 €	3,37 €	3,40 €
D1	Sortie classée 1 : 1/2 journée avec 1 activité (ex. piscine)	4,00 €	4,00 €	6,12 €	6,18 €	7,14 €	7,21 €	10,10 €	10,20 €
D2	Sortie classée 2 : sortie à la journée (ex récré des 3 curés)	7,00 €	7,00 €	11,22 €	11,33 €	12,24 €	12,36 €	18,36 €	18,54 €
D3	Sortie classée 3 : sortie à la 1/2 journée (ex: karting, bowling)	11,00 €	11,00 €	16,32 €	16,48 €	17,34 €	17,51 €	26,52 €	26,79 €
D4	Sortie classée 4 : sortie à la journée + laser game ou cinéma	14,00 €	14,00 €	21,42 €	21,63 €	23,46 €	23,69 €	30,00 €	30,30 €
J	Journée mini CAMP	14,00 €	14,00 €	20,40 €	20,60 €	22,44 €	22,66 €	30,00 €	30,30 €
F2	Nuitée	11,00 €	11,00 €	16,32 €	16,48 €	17,34 €	17,51 €	26,52 €	26,79 €
F3	Repas barbecue soirée local jeune	4,00 €	4,00 €	4,08 €	4,12 €	4,08 €	4,12 €	4,08 €	4,12 €
	Cotisation saisonnière							11,22 €	11,33 €
	Cotisation annuelle							21,42 €	21,63 €
* Pour mémoire en 2017, la règle retenue pour créer les tarifs dégressifs est la suivante :		Tranche 1 Tarifs plancher CAF	Tranche 2 Tarifs N-1	Tranche 3 Tarifs tranche 2 x 10%	Tarifs extérieurs Tarifs tranche 3 x 1,5 avec plafond à 30€				
<b>CANTINE - Prix du repas</b>									
		2019-2020	2020-2021						
Tarifs fixés par le département pour les repas servis par le collège									
Formules 4j, 3j, 2j, 1j		3,09	3,15						
Repas occasionnel		4,00	4,10						
Repas non commandé (exceptionnel)		6,00	6,10						

Pour rappel, le conseil municipal du 06 décembre 2018, avait donné un avis favorable pour fixer les tarifs annuels sur l'année scolaire plutôt que l'année civile afin d'éviter aux parents de réinscrire leurs enfants en janvier lorsque les tarifs changent, ce qu'impose le nouveau logiciel d'inscription en ligne DEFI.

## 6. Tarif des Mouillages :

Sur proposition de la commission des Finances du 27 novembre 2019, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- augmenter les tarifs mouillages de 1% et refacturer la redevance AOT au cout réel de 74 €,
- fixer un tarif à 20 € par jour pour la location d'un corps-mort au St Karanteg,
- fixer un tarif à 80 € afin de pouvoir facturer aux propriétaires de bateaux en situation irrégulière, les interventions du service mouillage qui doivent déplacer leur bateau vers un corps mort mairie réservé à cet effet,
- fixer un tarif à 30 € par jour pour la mobilisation du corps mort mairie par des bateaux en situation irrégulière,
- fixer les tarifs 2020 ainsi qu'il suit :

LOCATION ANNUELLE RECONDUITE PAR TACITE RECONDUCTION (bloc sans ligne de mouillage)							
TARIFS ANNUELS	Taille des bateaux	Redevance Etat	Tarifs corps-mort HT 2019	2020 : Proposition Tarifs corps-mort HT + 1%	Redevance + Corps-mort HT	TVA sur corps-mort	TOTAL
Usagers justifiant d'une adresse sur Carantec	Jusqu'à 4,99 m	74,00 €	64,21 €	64,85 €	138,85 €	12,97 €	151,82 €
	Entre 5 et 5,99 m	74,00 €	103,09 €	104,12 €	178,12 €	20,82 €	198,94 €
	Entre 6 et 6,99 m	74,00 €	134,62 €	135,97 €	209,97 €	27,19 €	237,16 €
	7 m et plus	74,00 €	174,55 €	176,30 €	250,30 €	35,26 €	285,56 €
Usagers ne justifiant pas d'une adresse sur Carantec	Jusqu'à 4,99 m	74,00 €	79,98 €	80,78 €	154,78 €	16,16 €	170,94 €
	Entre 5 et 5,99 m	74,00 €	117,89 €	119,07 €	193,07 €	23,81 €	216,88 €
	Entre 6 et 6,99 m	74,00 €	155,64 €	157,20 €	231,20 €	31,44 €	262,64 €
	7 m et plus	74,00 €	199,78 €	201,77 €	275,77 €	40,35 €	316,12 €
Corps-morts loués à des PROFESSIONNELS		74,00 €	134,62 €	135,97 €	209,97 €	27,19 €	237,16 €

LOCATION TEMPORAIRE DE CORPS-MORTS (bloc + ligne de mouillage)					
		Tarifs corps-mort HT 2019	2020 : Proposition Tarifs corps- mort HT + 1%	TVA sur corps- mort	TOTAL
Mouillages du SAINT-KARANTEG	Jour		16,67 €	3,33 €	20,00 €
	1 Semaine	73,56 €	74,30 €	14,86 €	89,16 €
	Mois	231,20 €	233,52 €	46,70 €	280,22 €
	saison : mai à octobre	472,90 €	477,63 €	95,53 €	573,16 €
Autres zones (Corps-morts mutualisés)	1 Semaine	43,79 €	44,23 €	8,85 €	53,08 €
	Mois (du 1 <sup>er</sup> au 31)	156,25 €	157,82 €	31,56 €	189,38 €

Bateau à l'ancre dans la zone de mouillages					
			2020 : Proposition Tarifs corps- mort HT	TVA sur corps- mort	TOTAL
Forfait : déplacement du bateau			66,67 €	13,33 €	80,00 €
Tarif / jour jusqu'à récupération du bateau par le plaisancier			25,00 €	5,00 €	30,00 €

### 7. Tarif Voile Scolaire :

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur le montant des tarifs de voile scolaire facturés par Carantec Nautisme à la commune qui augmentent de 2% et passent de 17,75 à 18,10 € la séance.

### 8. Jardin des Mers :

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention entre la commune et Carantec Nautisme, afin de tenir compte d'une modification intervenue dans l'organisation 2019. En effet durant deux semaines en raison d'un arrêt de travail, un moniteur a remplacé un agent du service enfance. Ainsi, pour 2019 il convient d'ajouter aux 8 semaines de mise à disposition d'un moniteur, 2 semaines supplémentaires de 5 jours au tarif de 395 € soit un complément de 790 € au forfait habituel de 3 160 €,

- valide le produit du jardin des mers 2019 pour un montant de 23 673.90 € soit 219 stages à 108.10€.

#### **9. Acquisition Flotte de l'école de voile :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après avis de la commission des Finances du 27 novembre 2019, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- reconduit en 2020 les conditions d'acquisition de la flotte destinée à l'école de voile,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions. La participation restant à la charge de la commune est fixée à 15 000 €. Les autres financements proviennent des cessions de bateaux, des subventions du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire et des participations de Carantec Nautisme.

Sur proposition de Monsieur de GOESBRIAND, suite au Conseil d'Administration de Carantec Nautisme, le conseil municipal donne son accord pour examiner lors du vote du BP 2020 la possibilité d'augmenter la participation de la commune.

#### **10. Fonds de Concours Appui au Développement Territorial Morlaix Communauté :**

La commune de Carantec a obtenu une subvention de 95 000 € pour les aménagements urbains au titre du Fonds de Concours Appui au Développement Territorial. Une enveloppe de 100 000 € étant fléchée pour Carantec, une subvention de 5 000 € peut être allouée pour un projet de 50 000 €.

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable pour solliciter cette subvention pour les vestiaires de la Base Nautique.

#### **11. DETR :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DETR 2020 pour les travaux au Forum.

#### **12. Marché Travaux aménagements urbains phase 2 :**

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal l'autorise à signer le marché de travaux pour la 2<sup>ème</sup> phase des aménagements urbains rue Albert Louppe dans la limite de l'enveloppe fixée soit 425 600 €.

#### **13. Vente du terrain des services techniques :**

Monsieur Le maire rappelle que par une délibération du 24 février 2017, le conseil municipal a donné son accord pour engager des négociations en vue de la cession à CREADIM du terrain situé près des

services techniques dans le cadre d'un projet de création de maison de professionnels de santé. Le prix de vente était fixé à 108 000 €. Finalement ce projet n'a pas abouti.

Monsieur Yann CASTELOOT intervient :

*« La décision précédente, en 2017, de vendre le terrain était liée à un projet bien précis.*

*Aujourd'hui, pour les deux raisons suivantes nous allons voter contre la décision de mettre à vendre ce terrain :*

*- Tout d'abord cette vente n'est liée à aucun projet en faveur de la collectivité.*

*- Ensuite, nous pensons que la maîtrise foncière est un réel enjeu du développement de la commune. »*

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 voix contre, le Conseil Municipal :

- l'autorise à demander un nouvel avis aux services des domaines
- donne son accord pour remettre ce terrain en vente.

#### **14. Convention Poste de Secours :**

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS fixant les conditions techniques et financière de fonctionnement du poste de secours. Le montant 2019 est de 15 173,45 €.

#### **15. Indemnité du receveur :**

Monsieur le Maire expose :

Par un courrier du 8 octobre 2019, la trésorerie de Morlaix demande, suite au départ de Monsieur TANGUY si l'indemnité de conseil peut être versée à Mme ABHERVE GUEGUEN pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 24 septembre et à Mr VITRAL PINTO pour la période septembre à décembre.

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal accorde cette indemnité en maintenant son taux à 50% de son plafond comme précédemment. Pour mémoire l'indemnité 2018 s'est élevée à 446 €.

#### **16. Reconduction des TAP :**

Après les avis favorables du comité de pilotage PEDT réuni le jeudi 28 novembre et de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la reconduction des TAP pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

#### **17. Contrat Enfance Jeunesse :**

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la



signature du contrat enfance jeunesse. Les conditions du précédent contrat sont reconduites. Le montant annuel versé par la CAF est de l'ordre de 30 000 €.

### **18. Participation aux frais de séjour des élèves Carantécois pour les voyages scolaires :**

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation de la Commune aux séjours des enfants carantécois scolarisés en primaire et au collège ainsi qu'il suit :

La participation par élève pour les séjours de moins de 4 jours était de 48,20 € en 2019

- Il est proposé de fixer cette participation à 48,70 € pour 2020. (+ 1 %)

La participation par élève pour les séjours de 4 à 8 jours était de 74 € en 2019

- Il est proposé de fixer cette participation à 74,80 € pour 2020. (+ 1 %).

### **19. Participation aux frais des établissements professionnels scolarisant des jeunes Carantécois :**

Après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation par élève pour les centres d'apprentissage et les établissements professionnels spécialisés à 34,85 (+ 1 %). Cette participation était de 34,50 € pour 2019.

### **20. Recrutement Musée Maritime :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission des finances du 27 novembre, à valider la création d'un poste à mi-temps de catégorie C de la filière culturelle soit adjoint du patrimoine, afin de permettre le lancement de l'appel à candidature en début d'année pour une prise de fonction au musée au printemps 2020.

Nicole SEGALEN intervient :

*« Vous indiquez qu'un avis favorable a été donné lors de la commission de finances du 27 novembre, à laquelle j'assistais. Ce ne fut pas le cas, à la demande de Jacques Autret, personne ne se manifestant clairement, Jacques tu as dit : « bon, on décidera au conseil ». Merci de rectifier ce point lors de la rédaction du compte rendu de ce CM.*

*Aujourd'hui vous nous demandez de valider la création d'un poste à mi-temps pour le musée. Depuis plusieurs mois nous manifestons notre désaccord et notre inquiétude sur le financement de votre projet. Le 30 novembre vous avez indiqué par voie de presse le chiffre « espéré de 4000 entrées » et « estimé le cout total du projet à 830 000€ ».*

*Je rappelle ici les chiffres annoncés lors de la présentation du PSC (projet scientifique et culturel) du 28 juin 2016 : Objectif : « 10000 entrées pour un autofinancement ; et estimation du cout total : 700000€ ». On est loin du compte !*

*Les Carantécois n'ont eu le droit à aucune explication de votre part sur ces modifications. Cette semaine dans le télégramme des Carantécois s'expriment : On vous l'avait bien dit, les Carantécois n'en veulent pas !*

*C'est donc sans surprise, mais avec une inquiétude croissante que nous allons évidemment voter contre cette création de poste. »*

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal valide la création d'un poste à mi-temps de catégorie C de la filière culturelle soit adjoint du patrimoine, afin de permettre le lancement de l'appel à candidature en début d'année pour une prise de fonction au musée au printemps 2020.

## **21. Participation 2019 des communes aux activités nautiques du collège :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour fixer les participations des communes qui scolarisent des élèves au collège des deux Baies pour l'année 2019.

<b>VOILE SCOLAIRE : PARTICIPATION DES COMMUNES 2019</b>							
Nombre de séances collège	884	<b>490 au Printemps 2019 + 394 à l'automne 2019</b>					
Tarif par séance	17,75€						
Coût	15 691 €						
Participation département/Séance	3 €						
Total Département	2 652 €						
Participation collège/séance	8,63 €						
Total collège	7 628,92 €						
Participation commune/séance	6,12 €						
<b>Total communes</b>	<b>5 410,08 €</b>						
<b>Année 2019</b>	<b>Carantec</b>	<b>Taulé</b>	<b>Henvic</b>	<b>Locquéolé</b>	<b>Plouénan</b>	<b>Guiclan</b>	<b>TOTAL</b>
nombre d'élèves	113	104	39	30	14	7	307
<b>à répartir : 5 410,08€</b>	<b>1 991,33 €</b>	<b>1 832,73 €</b>	<b>687,27 €</b>	<b>528,67 €</b>	<b>246,71 €</b>	<b>123,37 €</b>	<b>5 410,08 €</b>

## **22. Régularisation de l'alignement rue des marins français libres B1758**

Monsieur Gilles GAUTHIER informe que dans le cadre de la vente de la parcelle B 1758, il convient de procéder à la régularisation de l'alignement afin de préserver un cheminement piéton confortable le long de la voie.

Sur proposition de Monsieur Gilles GAUTHIER, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte la régularisation de l'alignement par l'acquisition d'une bande d'environ 13 m<sup>2</sup>
- accepte les conditions d'achat au prorata du prix de vente (80.000€ pour 805m<sup>2</sup>), soit environ 1 300 €,
- dit que les frais d'acte et de bornage relatifs à la régularisation sont à la charge de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié établi par Maître Bizien, notaire à Saint Pol de Léon

### **23. Etude de programmation urbaine architecturale et paysagère du site du Kelenn :**

Avant de passer la parole à Monsieur François de GOESBRIAND pour présenter l'étude de programmation urbaine architecturale et paysagère du site du Kelenn, Monsieur Le Maire rappelle qu'il s'agit bien d'une étude de programmation. Elle a consisté à déterminer les besoins et à rédiger un programme détaillé qui guidera ensuite l'équipe de maîtrise d'œuvre dans la conception d'un projet et dans sa réalisation.

Ainsi le rôle de l'équipe de programmation menée par Hermeline SANGOUARD a été de consulter la population, d'animer les débats et d'analyser les éléments recueillis, dont ceux résultant de la consultation réalisée en 2016. A l'issue de cette phase d'évaluation et de concertation, l'objectif a été de définir les besoins et de proposer des projets d'actions : réaménager le site, sécuriser son fonctionnement, identifier les zones naturelles fragiles, valoriser les activités, définir des usages pour la salle.

Monsieur le Maire précise que l'étude soumise aujourd'hui au conseil municipal a été présentée préalablement aux participants des « ateliers usagers » puis en commission à l'ensemble des élus.

Monsieur François de GOESBRIAND présente les pièces du dossier composé de l'étude de programmation, du cahier des ambiances, de l'esquisse financière et donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que l'ensemble de ces documents a été transmis aux élus le 29 novembre et présentés à la commission du 2 décembre 2019 dont le seul objet était de débattre de ce projet.

Il rappelle également que l'étude confiée au cabinet FAYE a démarré en novembre 2018 et que l'équipe de programmation était composée d'Hermeline SANGOUARD architecte urbaniste du cabinet FAYE basé à Nantes, associée à Adrien SANQUER de la société WINCH pour la programmation nautique et la concertation, à Maryse MENANTEAU pour la programmation touristique commerciale et des équipements, à Florian BOUSSAUD de l'atelier 360, paysagiste pour la conception paysagère, et à Martine HOMBURGER architecte coloriste pour les prescriptions sur le bâti.

#### **L'étude a été réalisée dans une démarche de concertation participative progressive et continue**

La phase exploratoire s'est déroulée de novembre 2018 à juillet 2019 et a permis de réaliser 50 entretiens individuels, 2 ateliers usagers et 2 séminaires élus, 1 réunion publique.

La phase d'élaboration du programme s'est déroulée entre juillet et novembre 2019 avec 1 atelier usagers, 1 séminaire élus, 1 rencontre avec les participants aux ateliers usagers.

4 comités techniques et 5 comités de pilotages se sont réunis avec les élus et la participation des représentants de Morlaix Communauté, ADEUPA, ABF, DDTM, CCI, CAUE.

#### **Un rôle stratégique et trois enjeux forts :**

**Un rôle stratégique au niveau de la commune et du territoire :** Positionné au cœur de la Baie de Morlaix, le site du Kelenn joue un rôle stratégique à l'échelle de la commune et de son territoire pour des usages et clientèles diversifiés. Les principales fonctions aujourd'hui remplies par le site sont :

- **Un espace balnéaire de loisirs**, jugé "pratique et fonctionnel" (proximité du stationnement, diversité des activités ...) et proposant les différents ingrédients attendus d'un site balnéaire (restauration, base nautique, cabines de plage, ...). Le site du Kelenn participe fortement au rayonnement économique et touristique de Carantec et à l'affirmation de sa vocation balnéaire. Son évolution doit intégrer son rôle structurant à l'échelle du territoire et permettre une diversification des activités ouvertes au public.
- **Un pôle nautique structurant**, autour d'un équipement de grande qualité et des acteurs nautiques investis. Des offres nautiques diversifiées, des pratiques régulières et des événements de jauges variées. L'évolution du site doit consolider sa vocation nautique et renforcer le caractère structurant de Carantec pour le nautisme à l'échelle de la Baie de Morlaix.
- **Un haut lieu de fréquentation des Carantécois**. Situé à proximité immédiate de son centre-bourg, le site du Kelenn joue un rôle important à l'échelle de la commune, dans différents usages dont celui "du quotidien". Il bénéficie d'une histoire riche. Les Carantécois, qu'ils soient résidents permanents ou secondaires, et plus largement les habitués du Kelenn, apparaissent très attachés à ce lieu qui leur rappelle de nombreux souvenirs très personnels.

### **Le programme**

Afin de répondre à ces 3 enjeux, 2 VOLETS ont été définis et déclinés en 6 axes de développement, eux-mêmes détaillés en actions.

#### ***Volet 1 : Valoriser et Améliorer les espaces publics***

**Axe 1 : Mettre en valeur le paysage** : mettre en scène le caractère naturel du site, mettre en valeur et préserver la zone humide, valoriser la dune, prolonger les plantations, créer des espaces publics de qualité, intégrer les stationnements.

**Axe 2 : Améliorer la gestion des flux et des cohabitations** : recalibrer la voie, offrir plus de place aux piétons, maintenir une capacité de stationnement équivalente, aménager la rue du Kelenn, aménager et renforcer la signalétique des cheminements piétons, sécuriser les déplacements.

**Axe 3 : Aménager le site pour favoriser l'animation toute l'année** : offrir des espaces ludiques (arrière plage active), offrir des espaces de promenade et de contemplation, créer des espaces qui permettent d'accueillir occasionnellement des manifestations événementielles, réhabiliter la salle et lui permettre d'accueillir de nouveaux usages.

#### ***Volet 2 : Accompagner le développement des activités***

**Axe 4 : Accompagner le nautisme dans son développement** : rendre l'offre plus visible, optimiser l'usage des espaces extérieurs, sécuriser les pratiques et améliorer les conditions de cohabitation entre les activités, faciliter l'organisation des événements nautiques (zone polyvalente, hébergement de groupes...), déployer de nouveaux services pour permettre aux acteurs locaux de développer l'activité, optimiser les conditions de mise à l'eau des bateaux (cales).

**Axe 5 : Réhabiliter la salle pour répondre aux besoins** : Favoriser les mutualisations d'usages de la salle du Kelenn avec une ouverture aux évènements festifs, toute l'année (braderie, repas, brocante, spectacles ...) - potentiel d'environ 750m<sup>2</sup>. Proposer des usages innovants ouverts à tous dans un espace de 350 m<sup>2</sup> (salle de réunions, espace détente, co-working, conférences ...). Créer une offre en hébergement collectif à l'étage de la salle 450m<sup>2</sup> (environ 50 lits).

**Axe 6 : Conforter les restaurants** : Accompagner l'intégration paysagère, mettre en valeur la cohérence architecturale du bâti, préserver le fonctionnement logistique.

Avant d'ouvrir le débat Monsieur le Maire reprecise que les orientations définies dans l'étude de programmation permettront de lancer une consultation pour désigner un architecte ou une équipe de maîtrise d'œuvre, et qu'il faudra également définir une chronologie des actions.

Nicole SEGALEN intervient et dit « Nous avons mis au cœur du débat des dernières municipales la question du Kelenn. Nous sommes donc contents qu'une étude du site ait finalement été programmée après toutes ces années à tergiverser. Cette étude est de qualité. Vous avez enfin recherché l'avis des Carantécois, ce qui a enrichi les débats et l'association de MX CO que nous réclamions a été essentielle. L'étude de programmation met en avant la dimension extra-communale du site qui doit jouer un rôle structurant à l'échelle du territoire. Nous aurons une vigilance particulière pour rappeler les enjeux de transition écologique d'un site majeur de loisir, de tourisme et d'accueil. Au moment de réaliser le projet, nous n'oublierons pas que les Carantécois devront être les premiers servis. Nous donnons un avis favorable sur l'étude de programmation. »

Clotilde BERTHEMET souligne l'intérêt d'un projet d'aménagement au service des Carantécois et favorable au rayonnement de Carantec et de son territoire.

Isabelle D'ARBOUSSIER dit que c'est bien d'avoir réussi à donner des orientations aux aménagements futurs du Kelenn.

Olivier BAILLOT ne partage pas l'avis affiché dans l'étude concernant l'intérêt de la salle sur le plan architectural où elle est considérée comme un marqueur des années 70.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt d'avoir permis à tous les élus de participer à tous les comités de pilotage car cela a donné une bonne représentation. Il remercie l'ADEUPA et Morlaix communauté pour leur aide dans l'élaboration de cette étude de programmation.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'étude de programmation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'étude de programmation.

#### **24. Renouveau AOT Chantier BERDER :**

Dans le cadre de l'enquête publique N°06/2019 qui se déroule du 16 décembre 2019 au 14 janvier 2020, le conseil municipal est invité son accord pour renouveler la délibération du 12 juillet 2012, rédigée ainsi qu'il suit :

##### **SITUATION DE LA CALE COMMUNALE DE BEG AR ROCH ADOSSEE A LA CALE CONCEDEE AU CHANTIER BERDER**

*Monsieur le Maire expose : Selon les délibérations des 12 novembre 1971, 10 décembre 1971, 26 mai 1972, et 4 août 1972, la commune a procédé à la construction de la cale communale d'accostage et de descente à la grève en bordure du rocher de Beg ar Roch en 1972, un accord étant intervenu avec Monsieur BERDER, pour le libre passage des usagers sur la cale (qui débouche sur le terre-plein du chantier)*

*(Selon les plans à cette époque le chantier n'a pas de cale).*

*L'accès public à la cale communale est devenu impossible sans passer par la cale du chantier du fait de la construction de la cale du chantier BERDER entre 1976 et 1979.*

*(Il semble que la cale ait été construite en 2 fois car sur certains plans figure un terre-plein sur la moitié de la longueur de la cale communale et sur d'autres une extension de 180 M<sup>2</sup>. Ces 2 parties représentant la cale actuelle).*

*Il importe pourtant de maintenir l'accès public à cette cale, car :*

- *Lorsque les conditions météo sont très défavorables pour accoster au Kelenn ou au Port, elle offre des conditions de sécurité*
- *Elle permet l'accostage des bateaux de pêche*
- *A certaines occasions par exemple lors de fêtes maritimes, elle offre certaines possibilités facilitant l'organisation.*

*Considérant ces éléments, et afin de clarifier les conditions dans lesquelles il est possible d'accoster à cette cale le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ✓ *Affirme la nécessité de trouver des solutions pour rendre l'accostage possible à cette cale dans un souci d'intérêt général,*
- ✓ *confirme que les conditions d'accès peuvent être restreintes compte-tenu de l'activité du chantier,*
- ✓ *dit qu'un protocole d'usage de la cale doit être trouvé entre la commune et le chantier Berder et en accord avec la DDTM.*
- ✓ *dit que l'objet de ce protocole est de restaurer l'usage public de la cale communale, qui nécessite de pouvoir accoster à l'établissement de la cale réalisée par l'entreprise Berder.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal confirme cette délibération et :

- ✓ Affirme la nécessité de trouver des solutions pour rendre l'accostage possible à cette cale dans un souci d'intérêt général,
- ✓ confirme que les conditions d'accès peuvent être restreintes compte-tenu de l'activité du chantier,
- ✓ dit qu'un protocole d'usage de la cale doit être trouvé entre la commune et le chantier Berder et en accord avec la DDTM.
- ✓ dit que l'objet de ce protocole est de restaurer l'usage public de la cale communale, qui nécessite de pouvoir accoster à l'établissement de la cale réalisée par l'entreprise Berder.

## **Divers :**

Monsieur Alban LE ROUX demande la parole :

*Il y a quelques jours – semaines, tu as annoncé dans la presse locale, ne pas repartir, ne pas briguer un quatrième mandat devant les Carantécois.*

*L'occasion pour nous, au-delà de nos désaccords politiques, de fond, de vision ou encore de méthode que nous avons encore rappelé durant ce conseil municipal, de saluer ton travail et ton engagement pour la commune, pour les Carantécois.*

*A juste titre, il est souvent rappelé qu'être élu, c'est un sacerdoce républicain. C'est sans doute encore plus vrai pour un Maire. Beaucoup d'entre eux aujourd'hui rendent leur écharpe devant les difficultés, les transferts de compétences, les pertes de recettes communales. Mais aussi devant l'exigence de plus en plus forte des habitants, des administrés – contribuables comme on dit maladroitement, qui font que le Maire est un bouc émissaire, en première ligne des critiques souvent, des éloges un peu plus rarement. Pourtant, on dit que c'est toujours le plus beau de tous les mandats, qu'il est riche de rencontres, en responsabilités, qu'il est fait de choix heureux mais aussi douloureux et qu'il permet la réalisation de projets concrets et visibles.*

*Alors, si à trois reprises, Jean-Guy, tu as exercé cette délicate fonction et eu l'assentiment des Carantécois pour diriger cette commune, il nous faut te reconnaître, même pour nous dans l'opposition, la sincérité de ton combat dans la défense de tes valeurs ainsi que la passion qui t'a animé dans ce rôle de maire durant ces années.*

*Il te reste encore quelques mois avant de tirer définitivement ta révérence, mais sache que j'ai pu personnellement apprécier les quelques joutes verbales que nous avons eues, au cours de cette mandature mais que ce n'est donc pas encore totalement terminé : Jacques il nous reste encore un budget...*